

# A l'attention des propriétaires de pulvérisateurs

## Conditions de contrôle des pulvérisateurs

**Pour votre sécurité et celle du contrôleur,**

**Merci de respecter les mesures suivantes :**

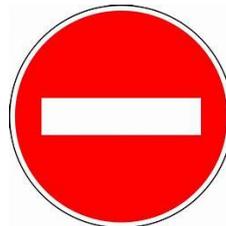
**- Mesures d'hygiène :**

- Ne pas se saluer en se serrant la main,
- Se tenir à une distance minimale d'un mètre,
- Ne pas s'approcher du véhicule du contrôleur,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.

**- Signature des documents de l'inspection :**

- Utiliser votre stylo.

**Merci de rester à distance du  
véhicule du contrôleur**



# A l'attention des inspecteurs

### Respecter les mesures d'hygiène suivantes :

- Ne pas se saluer en se serrant la main,
- Se tenir à une distance minimale d'un mètre de votre client,
- Se laver régulièrement les mains,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans mouchoir en papier.

**Dans le cadre de votre activité, merci de prendre en considération toute les mesures nécessaires à votre sécurité et à celle de vos clients.**

### Installez des « barrières » afin de limiter tout contact :

- Symbolisez l'interdiction à l'accès à votre véhicule. Différentes solutions : rubalise, plots, marquage au sol...



Photo : ASAR (adhérent réseau national CRODIP Indigo)

- Faites éventuellement signer l'ensemble des documents en fin de contrôle (le contrat commercial est à expliquer oralement en début d'inspection),
- Utilisez les EPI nécessaires à votre protection (gants, masque, visière, etc.),
- Désinfectez régulièrement votre zone de travail et votre poste de conduite,
- Demandez aux clients de venir avec leur propre stylo, sinon désinfectez régulièrement votre stylo si vous le prêtez,
- Remplissez régulièrement votre bidon lave main,
- Utilisez des lingettes désinfectantes pour votre matériel ou l'accès au tracteur de votre client,
- Limitez le nombre de contacts par jour.